

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 13 (1940)

Heft: 8

Rubrik: Annonces et renseignements commerciaux ; nouvelles et communiqués divers ; documentation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zurich-Canton : population totale, 617,000 habitants.

Constructions nouvelles édifiées dans les années 1934-1939 avec des fonds publics :

Universités, musées, hôpitaux divers, écoles, etc., etc.

Total, environ 18 millions de francs.

Obs. — Pour les travaux de rénovation et de nombreuses constructions subventionnées, les chiffres manquent. Pour ces divers postes, ils ne sont d'ailleurs pas rigoureusement complets.

Est-il besoin de commenter ces chiffres ? Nous ne le pensons pas. Il nous suffira de relever que ce sont encore des preuves concrètes de la vitalité d'un canton où l'on sait **vouloir** de grandes choses. En veut-on un autre exemple ? Zurich a su magnifiquement mener à bien l'Exposition nationale, en donnant tort à tous les pessimistes.

Nous pourrions citer des chiffres tout aussi impressionnants concernant Berne et d'autres cantons encore.

Genève-Ville : 125,000 habitants.

Que pouvons-nous opposer à ce brillant cortège de millions ? Bien peu de chose. Qu'on en juge plutôt !

Travaux réalisés dans les années 1935-1940 avec des fonds publics :

Agrandissement de la Bibliothèque publique, « Pavillon Galland » à Vessy, annexe de l'Ecole des Crêts, aménagement de la Vieille-Ville (mur de soutènement).

Total, environ 1,5 million de francs.

Travaux de rénovation : environ 900,000 francs.

Genève-Canton : Population totale, 176,000 habitants.

Obs. — A notre regret, nous sommes dans l'impossibilité de citer des chiffres précis, n'ayant pu obtenir les renseignements nécessaires du Département des travaux publics.

Nous estimons les travaux réalisés pendant les années 1935-1940 à environ 2 millions de francs.

Possibilités financières.

Au vu de cette comparaison, qui nous est si désavantageuse, on ne manquera pas sans doute de faire valoir qu'il y a une grande différence entre le régime des impôts de Genève et celui des autres villes ; que, chez nous, l'on est peu taxé, qu'ailleurs on l'est beaucoup ; et que nos pouvoirs publics sont limités par les moyens financiers dont ils disposent. C'est l'évidence même. Toutefois, ceci ne saurait expliquer entièrement l'insuffisance de commandes officielles en matière de travaux d'architecture.

On a pris l'habitude à Genève, et cela ne date pas d'aujourd'hui, d'invoquer nos faibles ressources pour se justifier d'être si peu entrepreneurs. Nous demeurons persuadés que cette explication sert parfois d'excuse à une certaine inertie.

Il faudra, de toute nécessité, dès que les circonstances s'amélioreront, reviser notre système fiscal afin d'accroître ces ressources et redonner ainsi à nos autorités le goût des réalisations audacieuses.

Bien entendu, nous ne perdons pas de vue que ce problème est conditionné, en grande partie, par notre très précaire statut économique.

Ce que devra prévoir le programme des Grands Travaux genevois.

Si le dicton selon lequel « lorsque le bâtiment va, tout va » dit vrai, cela ne doit pas aller bien fort à Genève !

C'est, hélas, rigoureusement exact.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est que lorsque l'Etat fait beaucoup construire — à l'exemple de Bâle et de Zurich — la construction privée, elle aussi, par entraînement, bat son plein. Il est notoire que, dans ces deux villes et dans d'autres, l'industrie du bâtiment est florissante.

A Genève, au contraire, ces deux sources d'activité s'épuisent de plus en plus. Cela explique précisément la situation pénible dans laquelle on se débat chez nous.

Sans vouloir tirer des déductions arbitraires de l'activité qui règne ailleurs et de notre propre inactivité, la nécessité apparaît cependant évidente de donner un essor nouveau à la construction d'édifices publics. Ainsi la voie à suivre pour l'élaboration du programme des Grands Travaux genevois est-elle toute tracée.

Il est indispensable que ce programme réserve une place prépondérante aux travaux d'architecture. Hormis

les cas urgents, les travaux d'entreprises générales (correction, élargissement des routes, etc.) devraient enfin passer à l'arrière-plan, au profit de l'architecture. N'est-elle pas, depuis trop longtemps, traitée en parente pauvre, dans notre République ?

Ce serait une grave erreur de croire que, dans ce domaine, nous n'avons pas un énorme retard à rattraper.

Dressons une liste — certainement très incomplète — de ce qui manque à notre ville pour parfaire son « équipement » :

Abattoirs, év. usine d'incinération des ordures ménagères, centre antiaphteux, aéroport, centre d'hospitalisation, reconstruction de la Policlinique, construction et reconstruction d'écoles primaires et enfantines, nouvelle Ecole des arts (réunissant les Ecoles des beaux-arts, arts industriels, arts et métiers et une Académie romande d'architecture), Musée ethnographique, Musée d'art moderne, Gare de la Praille, patinoire artificielle, piscine municipale, Hôtel municipal, bâtiment de l'Administration cantonale, etc., etc.

Parmi ces travaux, il en est d'urgents et d'autres qui le sont moins. Il appartiendra à nos diverses sociétés d'architectes, qui s'efforcent présentement de mettre sur pied un programme commun de grands travaux, de proposer celui-ci aux pouvoirs publics qui auront à établir une nette discrimination dans ce sens. Nous souhaitons que ce programme soit à la fois hardi et vaste dans sa conception, précis et réaliste dans ses possibilités d'application. Mais, que les responsables fassent diligence, le temps presse !

Il est une autre catégorie de travaux qui intéressent directement l'activité des architectes et qu'il conviendrait de ne pas négliger, dans l'intérêt même de la collectivité : l'étude méthodique de nombreuses questions relatives à l'urbanisme local.

Voici un aperçu des sujets qui mériteraient d'être traités :

Etude des différents quartiers de la ville dans le cadre d'un « Plan directeur », aménagement de places, promenades, etc., étude et création de places de jeux pour enfants dans squares privés et parcs, terrains de sport pour adolescents en relation avec les groupes scolaires, relevé de tous les villages du canton et étude de leur développement, aménagement de « points de vues », aménagement de la rade, etc.

Que l'on ne s'imagine pas que ce soient des projets d'une utilité contestable, destinés surtout à fournir, coûte que coûte, de l'occupation aux architectes. Au contraire, ils ont tous une raison d'être et méritent une réalisation à échéance point trop lointaine, car nombre d'entre eux ont déjà fait l'objet de discussions, hélas, sans suite.

Mode d'exécution des projets.

Envisageons maintenant comment ces travaux d'architecture et ces études d'urbanisme devront être entrepris. Le moyen le plus sûr, le plus équitable et le plus conforme à l'intérêt public sera généralement de recourir à la formule des concours, avec cependant diverses modalités d'application.

Puisque les G. T. ont pour but de venir en aide efficacement à toutes les corporations du bâtiment — de l'architecte aux multiples entreprises — on ne saurait préconiser, vu les circonstances, l'application unilatérale de concours généraux, qui impliquent pour les concurrents non primes, perte de temps et frais élevés, soit en définitive manque à gagner. Cette formule doit être évitée si l'on veut permettre aux architectes de passer le cap difficile des temps actuels. Mais, il sera bon de la reprendre lorsque renaitra la prospérité.

Tant que durera la situation présente, il faudra donc organiser, dans la plupart des cas (exception faite des projets qui ont déjà été soumis à un concours), des compétitions restreintes auxquelles des groupes d'architectes participeront à tour de rôle, une indemnité raisonnable leur étant assurée pour leurs projets. A ce système on peut substituer aussi le concours à deux degrés, soit :

- 1° concours public d'idées,
- 2° concours restreint, rétribué, entre lauréats.

Puis, lorsque du stade de l'étude on passera à celui de l'exécution, et il faut espérer **vivement** que dans de nombreux cas ce sera possible, il faudra susciter la collaboration entre plusieurs bureaux.

Ce sont là quelques moyens pratiques, destinés à conjurer, si possible, les difficultés les plus aiguës qui résultent de la guerre.

Une situation difficile.

Les architectes genevois fondent de grands espoirs, qu'on voudrait ne pas voir déçus, sur la part de travail qui doit leur être réservée dans le cadre des G. T.

Qu'ils en aient grandement besoin, on peut nous croire !

On nous permettra peut-être à ce propos de dire ce qu'est la situation professionnelle de la plupart d'entre eux, depuis ces dernières années.

Se fait-on une idée de leurs dures conditions de travail, et de quoi elles proviennent en majeure partie ?

D'une part, on l'a dit, les autorités se trouvent privées de la possibilité, qui existe ailleurs, de faire construire sur une vaste échelle. De l'autre, les obstacles économiques grandissants paralysent l'initiative privée. A cela viennent s'ajouter encore des complications internes (concurrence des régies, entreprises générales de travaux à forfait) qui aggravent cette situation.

Le résultat de cet état de choses est que l'activité de nombreux professionnels — exception faite de quelques rares privilégiés — va sans cesse diminuant en intensité et en intérêt. Ils en sont arrivés à s'estimer heureux de pouvoir se consacrer à des travaux de transformation, à la construction de villas de 18 à 20,000 fr. (qu'ils doivent souvent âprement disputer à des constructeurs de villas à forfait), à la réalisation d'abris de défense aérienne ou à la rédaction d'expertises !

Nous pensons que ce n'est pas œuvrer en architecte que de s'occuper à journée faite de déplacements de galandages et d'installations de salles de bains dans un immeuble en transformation, par exemple.

Toutes ces tâches, qui doivent nécessairement lui être confiées, ne devraient cependant constituer qu'un complément de son activité créatrice.

N'est-il pas attristant de constater que la majorité de ces hommes de métier sont dans l'impossibilité de consacrer à l'architecture — qui est leur vocation — le meilleur de leur talent ? Trop d'entre eux voient, avec amertume, fuir leurs années de maturité dans l'accomplissement de besognes secondaires.

Mais il y a aussi, bien au-dessus des nécessités vitales, un problème d'avenir pour l'architecture dans notre région. Car si les choses devaient continuer au train dont elle vont, comment pourrions-nous prétendre former des architectes accomplis, ayant cette connaissance et cette expérience de l'architecture qui ne s'acquièrent que dans l'exercice des grandes tâches.

Les G. T., conçus dans le sens que nous indiquons, contribueraient puissamment à éviter cet écueil.

Une grande entreprise.

Constatacion paradoxale : en un moment où l'appauvrissement de la population augmente — conséquence des événe-

Visitez notre stand à l'exposition permanente de matériaux de construction (EPM), Genève, rue de Lyon, 22.



Un vase, un service de
la Verrerie de St-Prex
sont des cadeaux
toujours appréciés !

Exigez de votre
fournisseur la marque

ST-PREX

*Désirez-vous
un imprimé ?*

Faites confiance aux services techniques

TYPOGRAPHIE • HÉLIOGRAVURE

de l'Imprimerie Populaire

Av. de Beaulieu, 13, Lausanne. Tél. 2 49 33



DÉSINFECTION

Destruction des PUNAISES, CAFARDS, etc. par les gaz toxiques
avec garantie



J. LOHRI & SES FILS
LAUSANNE

Bureau principal : Longeraie 11. Tél. 2 86 12
Contentieux : Bugnon, 10. Tél. 3 29 21
Bureau technique : Av. de France 2. Tél. 3 29 22

La plus ancienne et la plus importante
maison de la place.

Maison fondée en 1911. Références de 1^{er} ordre
Service rapide dans toute localité.

ments — il va falloir s'imposer des sacrifices pécuniaires beaucoup plus durs qu'en temps ordinaires, afin d'assurer l'exécution des G. T.

Cet effort, proportionné à nos possibilités, doit néanmoins être fait, comme il l'a été ailleurs. Ce sera pour Genève une occasion salutaire de s'atteler à une œuvre d'envergure qui galvanisera toutes les énergies, toutes les bonnes volontés parses. Une impulsion durable, donnée à notre relèvement économique, peut en être le résultat.

Croyons-y, à ce relèvement, de toutes nos forces !

La vitalité, dans ce corps languissant qu'est Genève, diminue ; il faut lui redonner de nouvelles forces.

Nous ne voulons point d'une Genève, ville morte !

Henri-G. Lesemann,
architecte F. A. S.

Loi sur l'exercice des professions d'ingénieur et d'architecte à Genève

La Commission d'étude a pris connaissance des suggestions présentées par les diverses associations professionnelles et a établi la rédaction définitive du projet de loi. Il a été décidé de prendre contact avec un juriste après quoi les associations l'employés seront invitées à prendre connaissance du projet et à présenter leurs observations.

D'une conception beaucoup plus large que la loi tessinoise, la réglementation de la profession, telle qu'elle est envisagée à Genève, fera certainement école dans les autres cantons, si elle peut aboutir rapidement.

Le séchage des fruits et des légumes

On sait que les fruits et les légumes séchés constituent un nets nourrissant et savoureux qui rend, en hiver, de grands services. Or, sur les 6 millions de quintaux métriques de fruits que peut donner en Suisse une bonne récolte, on en consomme 2 à 3 millions à l'état frais. Le reste, séché, représentant une valeur approximative de 50 millions de francs, beaucoup d'agriculteurs ont remarqué que le bénéfice laissé par le séchage des fruits était supérieur à celui obtenu par la fabrication du cidre ou la distillation ; aussi les appareils à sécher connaissent-ils une vogue qui va en grandissant.

C'est la raison pour laquelle nos industriels ont mis au point les appareils de différentes dimensions, prévus pour tous les combustibles. Les appareils électriques notamment donnent d'excellents résultats. Il en est même d'entièrement automatiques avec lesquels les temps et les températures de séchage sont fixés au préalable. Il suffit de garnir les claies de fruits ou de légumes frais, de les enfourner et de tourner le commutateur. La durée du séchage varie, bien entendu, avec le produit traité. S'il est, par exemple, de cinq heures pour des haricots, les pommes nécessitent vingt à trente heures et les poires quarante-huit heures. L'aération est aussi automatique : elle s'opère par tranches de trois minutes et intervient toutes les sept, douze, quinze ou vingt minutes, suivant les fruits. Dans tous les cas, on obtient de la sorte des morceaux appétissants, très uniformes d'aspect et ayant conservé toute leur valeur nutritive. Quant au prix du courant consommé, il ne représente, grâce aux bas tarifs en vigueur pour ce genre d'utilisation, qu'un pourcentage infime du prix de vente des fruits séchés.

Les jardins ouvriers en Allemagne

Protection des locataires de jardins ouvriers.

Le ministre du travail du Reich a défendu, par décret du 27 septembre 1939 (cf. chiffre V) la résiliation de bail pour les jardins ouvriers existants. Les fermages qui expirent à la date prévue seront automatiquement prorogés jusqu'à nouvel ordre.

Crédits du Reich pour nouveaux jardins ouvriers.

En vue d'encourager l'aménagement et l'installation de nouveaux jardins ouvriers, le ministre du travail du Reich

a accordé, par décret du 11 octobre 1939 (cf. chiffre V) des crédits gratuits, jusqu'à concurrence de 300 RM. par jardinier. Ces crédits sont remboursables dans l'espace de vingt ans. De même, le Reich met à la disposition des communes des crédits gratuits pour l'achat de jardins ouvriers, crédits qui seront, en général, de 250 RM. par jardinier, mais qui pourront, exceptionnellement, aller jusqu'à la moitié du prix d'achat. On aura soin de n'affecter à l'aménagement des jardins ouvriers que des terrains définitivement réservés à cet usage.

Subventions du Reich pour nouvelles exploitations agricoles.

En vertu d'un décret du ministre de l'alimentation et de l'agriculture, l'Etat accordera une subvention non remboursable de 8000 RM. pour toute exploitation agricole, nouvellement entreprise (par des ouvriers agricoles ou des artisans), qui rentrera dans le cadre de la réforme rurale, en Allemagne.

La culture physique à Berlin.

Au 1^{er} janvier 1938, 1000 ha. étaient affectés à des champs de sport et à des terrains de gymnastique et de jeux. Cette superficie se répartissait sur 68 grands champs de sport, 149 places de gymnastique et de sport, et 71 terrains de sport qui ne sont encore que provisoirement aménagés.

Une proposition pour le rationnement du chauffage

Le froid extraordinaire de l'hiver 1939-1940 a fortement diminué les stocks et le rationnement pour l'hiver prochain peut, selon les événements, devenir très faible.

Nous trouvons dans la revue « Das Wohnen » une proposition qui paraît présenter des possibilités d'économie importantes.

Nos maisons urbaines sont en grande partie chauffées par le chauffage central et ce sont ces installations collectives qui offrent le plus de complication. L'hiver dernier, les prescriptions fédérales imposaient un maximum de + 18° C dans les locaux et dans beaucoup d'agglomérations cette mesure a été effective. Elle sera insuffisante l'hiver prochain. Une restriction plus sévère pourrait s'enoncer comme suit :

d'octobre à milieu décembre :	Chauffage de la pièce principale ;
de milieu décembre à fin février :	chauffage dans tous les locaux ;
de fin février à milieu avril :	chauffage de la pièce principale.

A première vue, une telle modalité représenterait une économie de 30 %, car il faut tenir compte du fait que les conduites principales tempèrent un peu les locaux. Les radiateurs condamnés seraient plombés durant les périodes d'arrêt. Cette proposition semble devoir mériter un sérieux examen car il apparaît en effet préférable d'avoir un local bien chauffé plutôt que toutes les pièces mal chauffées.

Statistique

Index du coût de la vie.

Fin mai 1940, il y a augmentation de 0,6 % sur le mois précédent et 8 % sur fin août 1939. Par rapport au prix de cette dernière date, les graisses et huiles ont augmenté de 24,4 %, le sucre et le miel de 21,4 %, les pommes de terre et légumineuses de 39,8 %.

Chômage.

A fin mai 1940, il y avait 6130 chômeurs complets, contre 8103 à fin avril 1940 et 31,552 à fin mai 1939.

C. F. F.

Le mois d'avril 1940 montre une diminution de 4,4 % sur l'année précédente (fêtes de Pâques), mais les deux mois de mars et avril ensemble accusent 11,7 % de plus qu'en 1939. Le transport des marchandises est de 77,4 % plus important que l'année dernière.